Enregistrement CRC HDF 22/04/25 N°215

Communauté de Communes Osartis-Marquion

Pierre GEORGET

Président de la Communauté de Communes Osartis-Marquion,
Conseiller Départemental Délégué

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
14, rue du Marché au Filé,
62012 ARRAS CEDEX

Monsieur Jean-Paul ALBERTINI
Président,

Vos réf : ROD 2024-000522 - Greffe n° 2025-302

VITRY-EN-ARTOIS,
le 18 avril 2025

Objet : Réponse écrite au rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes Osartis Marquion sur les exercices 2020 et suivants.

Monsieur le Président,

J'accuse réception, par la présente, du rapport d'observations définitives établi par la Chambre Régionale des Comptes le 7 février 2025 et reçu le 19 mars 2025.

Conformément aux dispositions de l'article L243-5 du code des juridictions financières, je me permets de vous adresser ci-dessous ma réponse écrite aux observations et recommandations qui ont été formulées.

- ***Rappel au droit n° 1 : adopter un plan climat-air-énergie territorial, conformément à l'article L. 229-26 du code de l'environnement, au cours de l'année 2025.***

Pas d'autres précisions que celles indiquées dans la réponse au rapport d'observations provisoires.

1) Présentation de la communauté de communes

1.1 Les Compétences

Le projet de territoire a été adopté lors du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2025, il contient au niveau des compétences les changements suivants :

-Harmoniser l'exercice de la compétence jeunesse sur l'ensemble du territoire intercommunal en étendant son périmètre aux communes de l'ancienne Communauté de Communes Osartis,

-Elargir le périmètre du Service de Soins Infirmiers A Domicile sur l'ensemble du territoire intercommunal,

-Restituer aux communes le balayage des fils d'eau de la voirie,

-Redéfinition du niveau de services de certaines compétences (Culture/ERIM et Espace aqualudique Aquatis).

Parallèlement, pour pouvoir mettre en œuvre les compétences, **le pacte financier et fiscal de solidarité** adopté lors du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2025 intègre :

- la révision libre des montants des attributions de compensation afin d'assurer le financement des compétences transférées par les communes,
- l'attribution d'un fonds de concours en fonctionnement pour les communes,
- le maintien de la répartition dérogatoire du FPIC,
-l'ajustement des modalités de partage de la taxe d'aménagement sur les zones d'intérêt communautaire entre communes et EPCI,
- le partage des ressources futures du foncier bâti communal sur les zones d'intérêt communautaire,
- la révision des taux de fiscalité (TFB, TFNB, CFE),
- la refonte du barème des bases minimum de CFE,
- la stabilisation du taux de couverture de TEOM à la suite de l'augmentation du coût de traitement des déchets.

1.2 Les moyens humains

➢ ***Recommandation n° 1 : compléter les lignes directrices de gestion, afin de définir la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et de fixer des orientations générales en matière de parcours professionnels.***

Comme indiqué dans notre réponse au rapport d'observations provisoires, la mise à jour du tableau des effectifs a été inscrite à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 14 avril 2025.

Afin de correspondre à nos besoins réels, le Conseil Communautaire a approuvé, lors de cette séance, la modification du tableau des effectifs en supprimant des postes vacants. Ainsi, l'effectif budgétaire des emplois permanents a été ramené à 181 postes.

Sur les lignes de gestion : une campagne d'entretiens professionnels a été planifiée dès le début de l'année 2025. Les retours de ces entretiens professionnels sont en cours, ce qui permettra au service Ressources Humaines d'établir un plan de formation qui sera présenté en Comité Social Territorial puis au Conseil Communautaire. Il sera tenu compte aussi de modifier et compléter les lignes directrices de gestion afin d'inscrire une stratégie pluriannuelle de politique RH sur le mandat à venir.

2) Les relations avec les communes membres

2.2 La mutualisation reste à développer

La Communauté de Communes Osartis Marquion s'engage à mettre en œuvre le schéma de mutualisation adopté par le Conseil Communautaire dans sa séance en date du 14 avril 2023.

2.4 Des liens financiers multiples au sein du bloc communal

- ***Recommandation n° 2** : finaliser l'élaboration d'un projet de territoire et d'un pacte financier et fiscal, au cours de l'année 2025.*

Comme indiqué dans notre réponse au rapport d'observations provisoires, le projet de territoire ainsi que le pacte financier et fiscal de solidarité ont bien été inscrits à l'ordre du jour du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2025 et ont été adoptés.

Il a été rappelé lors de cette séance que ces deux documents « cadre » peuvent être évolutifs au regard des enjeux du territoire.

3) La qualité budgétaire et comptable

- ***Rappel au droit n° 2** : enregistrer les restes à réaliser du budget principal et des budgets annexes conformément à l'article R. 2311-1 du code général des collectivités territoriales et aux instructions budgétaires et comptables M57 et M4.*

Pas d'autres précisions que celles indiquées dans la réponse au rapport d'observations provisoires.

- ***Recommandation n° 3** : retracer les activités d'aide et de soins dans un budget annexe M22, conformément aux instructions budgétaires et comptables applicables.*

Pas d'autres précisions que celles indiquées dans la réponse aux observations provisoires.

4) La situation financière

- ***Rappel au droit n° 3** : équilibrer en recettes et en dépenses les budgets des services publics à caractère industriel et commercial, exploités en régie, affermés ou concédés, conformément à l'article L. 2224-1 du code général des collectivités territoriales.*

Il sera bien proposé chaque année une délibération motivée fixant les règles de calcul ainsi que les modalités de versement des dépenses du service prises en charge par la Communauté de Communes.

- **Enfin, sur les perspectives financières, notamment pour le port intérieur de Marquion-Cambrai**

Pas d'autres précisions que celles indiquées dans la réponse au rapport d'observations provisoires.

La Communauté de Communes Osartis Marquion a pris bonne note qu'il est nécessaire de renforcer son autofinancement et qu'il faut continuer à travailler à la fois sur la maîtrise des dépenses pour trouver des économies et sur le dynamisme des recettes.

Restant à votre entière disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Communauté de Communes
OSARTIS-MARQUION

Le Président,

Pierre GEORGET